Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_045-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-045

Séance du 2 juin 2026

Date de convocation : 26/05/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le deux juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : CHOQUER Laëtitia à Jean-Paul SALIOU

Mme PUIL Carine a été élue secrétaire de séance

Désignation d'un référent auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,
Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal au sein des différentes instances,
Vu les candidatures pour cette représentation,

Considérant que Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est un service d'ingénierie publique mis à disposition des collectivités territoriales du département du Finistère, ayant pour vocation d'accompagner les communes et intercommunalités dans la conduite de leurs projets, notamment en matière d'aménagement, de voirie, de bâtiments publics, d'assainissement et de gestion des espaces publics,

Considérant que cette structure apporte un appui technique, administratif et juridique aux collectivités, en particulier à celles ne disposant pas de services techniques ou d'ingénierie en interne, et que son intervention peut couvrir différentes phases des projets, depuis les études préalables jusqu'au suivi des travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un référent au sein du Conseil municipal afin d'assurer le lien entre la collectivité et Finistère Ingénierie Assistance, de faciliter les échanges d'informations, de suivre les dossiers en cours et de représenter la commune dans ses relations avec cet organisme,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la désignation de M. Lionel LE GALL en qualité de référent du Conseil municipal auprès du Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260602-D2026_045-DE

Fait à Garlan, le 02/06/2026

Carine PUIL
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.